



Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
1 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Arrêté municipal
n° 2020-08-06-01

ARRÊTÉ PERMANENT PORTANT INSTAURATION D'UNE ZONE 30 BOURG DE TREVIÈRES

Le maire de la commune de Trévières,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant que, dans le bourg de Trévières, l'instauration d'une " zone 30 " permettra de renforcer la sécurité en raison de l'usage partagé des rues entre les piétons, les vélos et autres modes de circulation doux, les véhicules légers et poids lourds, les véhicules agricoles ;

ARRÊTE

Article 1. À partir du 06/08/2020, le bourg de Trévières sera classée " Zone 30 ".

Les rues concernées sont les suivantes : Octave Mirbeau, de la Halle, Bernard Anquetil, Edmond de Laheudrie, des écoles, Place de la poissonnerie, Desserte de la Place du marché :



Article 2. Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h.

Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 - Les mesures définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures contraires.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur sera adressée à :

M. le Secrétaire général de la Préfecture du Calvados,

M. le Sous - préfet de l'arrondissement de BAYEUX

M. le Directeur Départemental de l'Équipement du Calvados représenté par l'ARD de Bayeux

Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie de Trévières

SDIS 14 – Centre de secours de Trévières

ASVP de TREVIÈRES

TREVIÈRES, Le 06 août 2020

Le Maire de Trévières, Mireille DUFOUR

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20200806-AR2020-08-06-01-AR
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020



Mairie – 1 place Charles Delangle - 14710 TREVIÈRES
☎ 02 31 22 50 44
mairie@ville-trevieres.fr - www.ville-trevieres.fr

